

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2018-097

OBJET : Arrêté de circulation portant réservation exceptionnelle du stationnement rue Traversière

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2, L2213-4 et L2213-6 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L3111-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et R413-14 ;

Considérant la demande de stationnement d'une cinquantaine de motos Harley Davidson rue Traversière le dimanche 30 septembre 2018 entre 12h et 14h30 présentée par l'association Caen Côte de Nacre Chapter ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour des impératifs de sécurité des biens et des personnes, de réserver la rue Traversière ;

ARRÊTE

Article 1 – La rue Traversière est exceptionnellement réservée pour le stationnement des motos de l'association Caen Côte de Nacre Chapter le dimanche 30 septembre 2018 entre 12h et 14h30.

Article 2 – La commune est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et passible des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Jean-Pierre POSTEL, direction de l'association Caen Côte de Nacre Chapter,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Madame la responsable de l'Agence Routière de Maisoncelles-Pelvey,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, le 21 septembre 2018.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Pierre LEFEVRE





Caen Côte de Nacre Chapter
Harley Davidson , Boulevard Charles Cros
14123 Ifs Cedex

À M. Pierre Lefèvre, Maire,

Objet : Interchapter en Suisse Normande

Notre association, le Caen Côte de Nacre Chapter, est l'association appartenant au Harley Owners Group (Hog) qui regroupe les possesseurs de motos Harley-Davidson de Basse-Normandie. Nous organisons un événement «interchapter », dimanche 30 septembre 2018, qui conduira les « Harleyistes » sur les routes du Calvados avec une halte prévue à Aunay-sur-Odon, le temps d'un repas à l'Hôtel de la Place entre 12 h à 14 h 30.

Par la présente, nous vous demandons l'autorisation de stationner dans votre commune, rue Traversière, tout en sachant que tous les déplacements seront faits en respectant la législation en vigueur. Il y aurait une cinquantaine de motos Harley-Davidson. L'idéal, pour nous, serait que cette rue soit « réservée » à notre stationnement, pendant cette tranche horaire.

En vous remerciant d'avoir prêté attention à notre requête,

Le directeur du CCDNC, Jean-Pierre Postel

Prendre avis et informer les riverains -